



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies sexuellement transmissibles

Question écrite n° 66857

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la recrudescence de la syphilis dans notre pays. Dans ce dossier le nombre de cas signalés est réduit, certes, mais l'augmentation rapide constatée dans une étude menée sous l'égide de l'institut de veille sanitaire (InVS) et publiée dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire daté du 28 août 2001 constitue un réel et sérieux signal d'alerte. Devenues rares, voire exceptionnelles, les maladies vénériennes ne faisaient plus l'objet d'une déclaration obligatoire depuis la modification du code de la santé publique effectuée en janvier 2000. Or, avant cette date, les données des dispensaires antivénériens (DAV) avaient montré une diminution du nombre de cas entre 1985 et 1987 et une stabilisation de 1987 à 1990. Cette résurgence est particulièrement inquiétante car elle survient dans un contexte où d'autres MST sont en recrudescence. Ce nombre de génococcies avait doublé en 1998 en France, par exemple... Dans un texte accompagnant l'étude, le docteur Jean-Claude Desenclos, responsable du département des maladies infectieuses à l'InVS, plaidait pour que soit renforcée la prévention. Selon lui, tout indique une augmentation sensible du nombre de sujets contaminés par un patient infecté. Face à cette inquiétante évolution, il semblerait qu'un réseau de surveillance volontaire de la syphilis soit en cours de constitution, et que le ministère délégué à la santé ait intégré cette recrudescence dans sa stratégie de prévention de l'infection VIH/SIDA. Or, sur ce dernier point, force est de constater que les tons employés et les manières retenues afin de s'adresser « aux populations prioritaires » ont, par le passé, systématiquement échoué. Elle lui demande donc de lui préciser, sur quelles bases il entend sensibiliser désormais « les publics prioritaires » sur le danger de santé publique que constitue la syphilis. Par ailleurs, elle souhaite qu'il lui communique l'état avancé de la constitution du réseau de surveillance volontaire de la syphilis, sous l'égide de l'InVS.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66857

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5547